



N° 15 - juillet 2012



Panorama de l'économie sociale et solidaire en Guyane

Un secteur jeune et féminisé et 8 % de l'emploi salarié

En 2009, en Guyane, 3 600 salariés travaillent dans l'économie sociale et solidaire. Parmi eux, neuf sur dix relèvent du milieu associatif, fortement représenté dans les secteurs de la santé et de l'action sociale. Dans le secteur social associatif, les rémunérations sont les plus faibles. Les emplois de l'économie sociale sont davantage féminins et à temps partiel. L'économie sociale et solidaire se distingue aussi par une sur-représentation des professions intermédiaires : 38 % soit 15 points de plus que le niveau régional et sept points de plus que la moyenne nationale. Enfin, avec 49 % des salariés de l'économie sociale et solidaire, le poids du secteur de la santé et de l'action sociale est plus faible en Guyane : quatre points de moins qu'en France métropolitaine.

En 2009, 3 600 salariés guyanais travaillent dans l'économie sociale et solidaire. Ils représentent 8 % de l'ensemble des emplois du département et 7 % de la masse salariale globale versée.

Avec l'Île-de-France (7,2 %), la Guyane est la région française où ce secteur est le plus faiblement représenté.

Cela s'explique par la quasi-absence du secteur coopératif guyanais : 3 % seulement des salariés exercent dans une structure coopérative contre 13 % en moyenne nationale.

La part des salariés de l'économie sociale et solidaire dans l'ensemble de l'économie est inférieure de 2,6 points à la moyenne nationale.

8% de l'emploi en Guyane

Chiffres clé de l'économie sociale et solidaire en Guyane

	Unités : nombre et %			Part de l'ESS dans le total
	Economie sociale (ESS)	Privé hors ESS	Public	
Etablissements employeurs	410	3 980	625	9,0
Effectifs salariés au 31/12	3 567	21 590	23 977	7,6
Equivalent temps plein	3 139	19 899	21 841	7,3
Rémunérations brutes (en millions d'euros)	96,8	629,5	776,7	6,7

Source : Insee, Clap 2009

En Mars 2011, la Présidence du conseil de l'Union Européenne a souligné le rôle de l'économie sociale et solidaire en terme de cohésion sociale, de création d'emplois et d'insertion de publics fragilisés. Il a affirmé sa volonté de promouvoir ce secteur à travers les politiques de l'Union Européenne.



Un moteur pour l'emploi

Le poids de l'économie sociale et solidaire est surtout visible dans les zones à forte densité de population. C'est le cas des communes de Cayenne, Kourou et Rémire-Monjoly qui concentrent 80 % des salariés de l'économie sociale et solidaire. Ces salariés relèvent principalement du secteur associatif (94 % de salariés). Le reste des emplois se répartit dans les coopératives (3 %), les fondations (2 %) et les mutuelles (1,5 %).

Parmi les salariés de l'économie sociale et solidaire, trois sur cinq exercent une activité dans les administrations publiques, l'enseignement, la santé et l'action sociale. Un sur trois se consacre à d'autres activités de services.

En Guyane, l'économie sociale et solidaire rassemble 410 établissements employeurs, soit 9 % des établissements employeurs de la région. Dans neuf cas sur dix, les établissements sont des associations.

C'est un secteur peu concentré. Un salarié sur trois travaille au sein de l'un des dix plus grands établissements. Les établissements de l'économie sociale et solidaire emploient en moyenne neuf salariés contre onze en France métropolitaine.

Les associations, secteur dominant dans l'économie sociale et solidaire

Comme pour les autres régions françaises, les associations sont le principal employeur de l'économie sociale et solidaire en Guyane.

Avec 380 établissements employeurs et 3 350 salariés, les associations forment, à elles seules, près de 92 % des établissements et plus de 94 % de l'effectif salarié de l'économie sociale et solidaire. Parmi les 3 350 salariés du secteur associatif, deux sur cinq exerce dans le social. Le centre médico-chirurgical de Kourou (Croix Rouge française, 250 à 500 salariés), l'association de gestion de l'externat de Saint Joseph (100 à 199 salariés) et l'association l'Ebène (100 à 200 salariés) sont les plus gros établissements du secteur associatif.

Au total, ce secteur compte 39 établissements de plus de 20 salariés.

Dans les associations, neuf postes sur dix sont à temps complet. Dans les coopératives, les mutuelles et les fondations, la quasi-totalité des salariés occupent des postes à temps complet.

Les coopératives réunissent 110 salariés répartis sur 17 établissements. Sept emplois sur dix sont dans les activités financières. Seuls deux établissements dans les coopératives de l'économie sociale et solidaire emploient plus de 20 salariés. Il s'agit de la Bred Banque Populaire (20 à 49 salariés) et du Crédit Populaire Guyanais (20 à 49 salariés).

Les mutuelles regroupent 14 établissements employeurs. Elles emploient une cinquantaine de salariés principalement dans les activités financières et d'assurance. La grande majorité des mutuelles est régie par le code de la mutualité. Un seul établissement dépasse 10 salariés. Il s'agit de la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT).

Enfin, les fondations emploient une soixantaine de salariés dans le secteur du soutien aux entreprises.

Peu de fondations

Établissements de l'économie sociale et solidaire en Guyane

	Unité : nombre				Total économie sociale et solidaire
	Coopératives	Mutuelles	Associations	Fondations	
Établissements employeurs	17	14	379	nc	410
Effectifs salariés au 31/12	106	53	3 346	62	3 567
Équivalent temps plein	103	54	2 920	62	3 139
Effectifs salariés moyens / employeur	6	4	9	nc	9

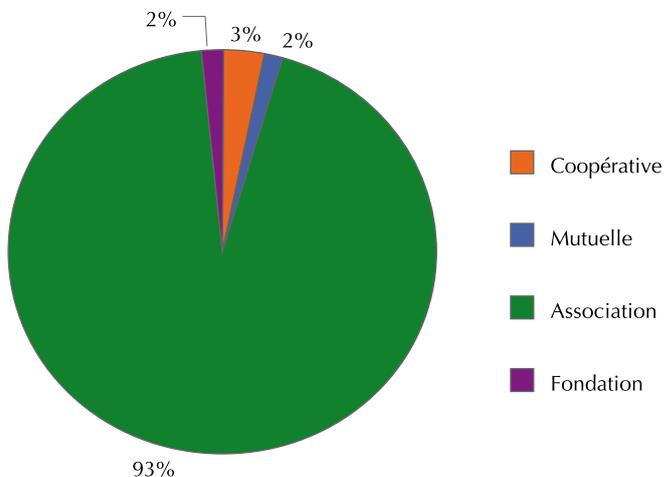
Source : Insee, Clap 2009

L'économie sociale et solidaire rassemble des entreprises qui relèvent des coopératives, des mutuelles, des associations ou des fondations. Elle participe activement au développement du territoire.

Principaux employeurs : les associations

Répartition de l'emploi salarié dans l'économie sociale et solidaire selon la forme juridique

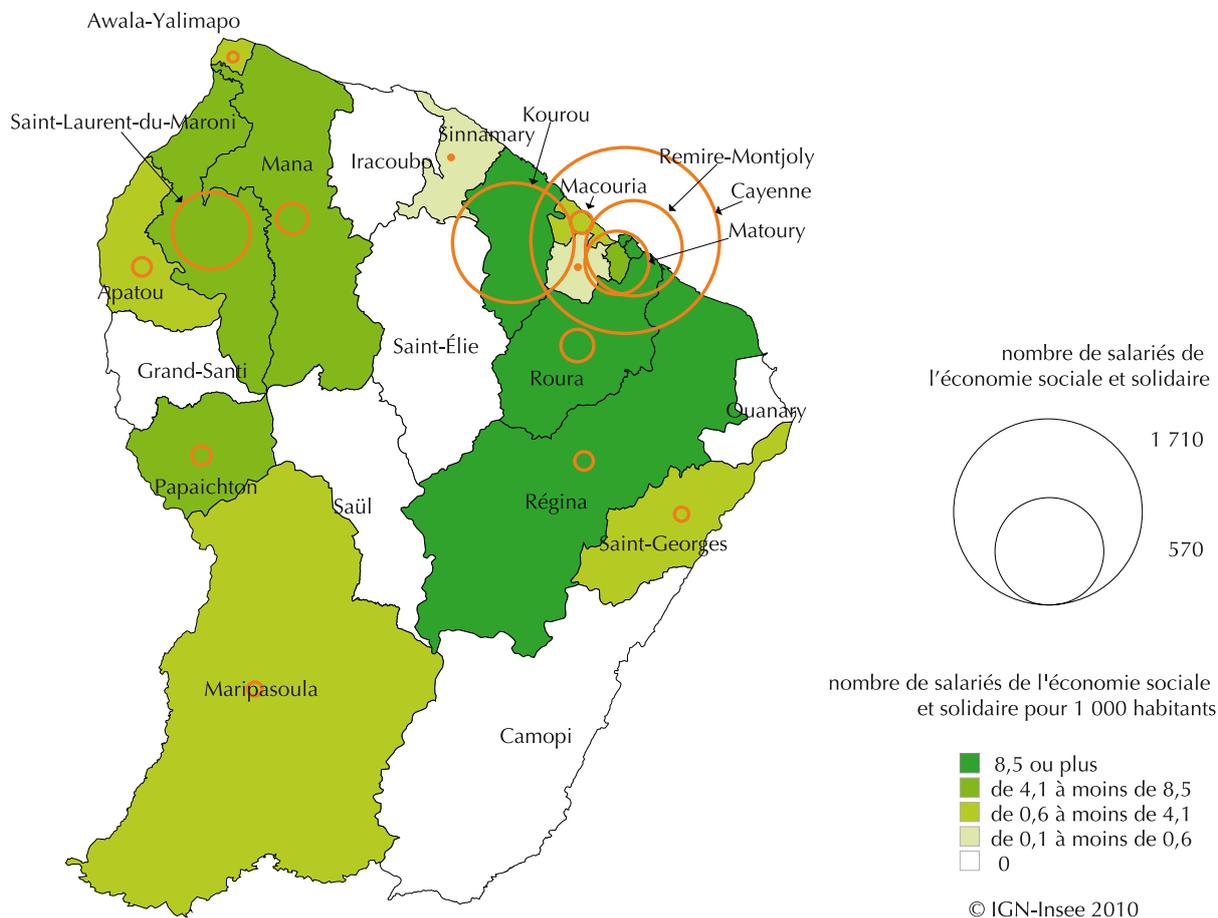
Unité : %



Source : Insee, Clap 2009

Un poids plus important à Cayenne, Kourou et Remire-Montjoly

Salariés de l'économie sociale et solidaire (ESS) par rapport à la population dans les communes de Guyane





Un secteur féminisé

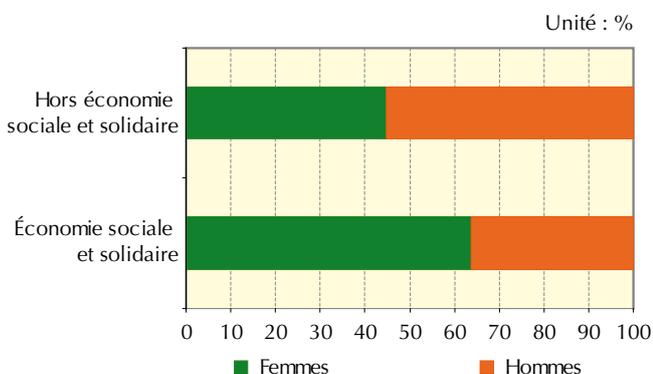
L'économie sociale et solidaire est un secteur très féminisé : 64 % des salariés sont des femmes, soit 18 points de plus que dans l'ensemble de l'économie.

Elles sont majoritaires dans toutes les familles de l'économie sociale et solidaire.

Près de la moitié des femmes sont présentes dans l'accueil des handicapés, les crèches, l'action sociale et la santé. Les emplois sont moins féminisés dans les services aux entreprises et l'aide au travail.

Six salariés sur dix sont des femmes

Effectifs salariés dans l'économie sociale et solidaire selon le sexe en Guyane



Source : Insee, Dads 2009

Des professions intermédiaires surreprésentées

L'économie sociale et solidaire se distingue aussi par une surreprésentation des professions intermédiaires : 38 % soit 15 points de plus que dans l'ensemble de l'économie.

Les secteurs de l'enseignement, de la santé et du travail social regroupent 84 % de ces professions. Ce sont principalement des instituteurs, des infirmières, des assistantes sociales, des techniciens médicaux, des éducateurs spécialisés et des animateurs socioculturels et de loisirs.

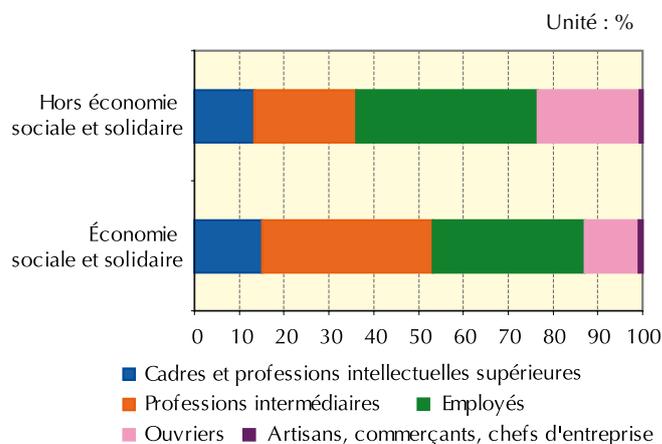
Elles sont plus présentes dans les associations sportives (57 %), et l'hébergement social et accueil d'enfant sans hébergement (53 %).

La proportion de cadres dans l'économie sociale et solidaire s'élève à 15 %, contre 13 % dans le reste de l'économie. Un quart d'entre eux exercent dans la formation initiale.

Les ouvriers sont deux fois moins représentés dans l'économie sociale et solidaire que dans le reste de l'économie: 12 % contre 23 %.

Plus forte proportion de professions intermédiaires

Répartition des salariés dans l'économie sociale et solidaire selon la catégorie socioprofessionnelle



Source : Insee, Dads 2009

Ils sont nombreux dans les associations d'aide au travail. Ces structures emploient notamment des travailleurs handicapés pour des activités de production du type façonnage, conditionnement, menuiserie, entretien d'espaces verts, ect.

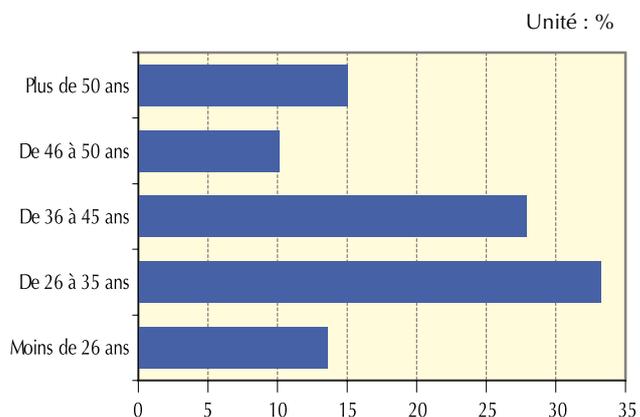
Des salariés plus jeunes que dans le reste de l'économie

Dans l'économie sociale et solidaire, 47 % des salariés ont moins de 36 ans, contre 40 % dans l'ensemble de l'économie.

Le sport est le secteur le plus jeune de l'économie sociale et solidaire: les deux tiers des salariés sont âgés de moins de 36 ans. Par ailleurs, 60 % des salariés des coopératives du domaine agricole sont âgés de 35 ans ou moins.

Un salarié sur trois a entre 26 et 35 ans

Pyramide des âges des salariés de l'économie sociale et solidaire



Source : Insee, Dads 2009



L'économie sociale et solidaire : une économie de services

Poids de l'économie sociale selon le secteur d'activité

Unité : %

	Établissements employeurs			Effectif salarié au 31/12		
	Nombre	Part dans le secteur	Part dans le total	Nombre	Part dans le secteur	Part dans le total
COOPÉRATIVES	17	100	4,1	106	100	3,0
Coopératives du domaine agricole	6	35,3	1,5	25	23,6	0,7
Coopératives de crédit	8	47,1	2,0	74	69,8	2,1
Coopératives de production	s	s	s	0	0	0
Coopératives autres	s	s	s	7	6,6	0,2
MUTUELLES	14	100,0	3,4	53	100	1,5
ASSOCIATIONS	379	100,0	92,4	3 346	100	93,8
Social : aide à domicile	s	s	s	38	1,1	1,1
Social : aide par le travail	s	s	s	232	6,9	6,5
Social : accueil des personnes handicapées	7	1,8	1,7	128	3,8	3,6
Social : accueil des personnes âgées	s	s	s	82	2,5	2,3
Social : crèches et garderies	18	4,7	4,4	268	8,0	7,5
Social : autres actions sociales	39	10,3	9,5	432	12,9	12,1
Éducation : formation initiale	7	1,8	1,7	288	8,6	8,1
Éducation : recherche et développement, autres enseignements	5	1,3	1,2	34	1,0	1,0
Éducation : formation pour adultes et formation continue	18	4,7	4,4	165	4,9	4,6
Santé	8	2,1	2,0	463	13,8	13,0
Sport	46	12,1	11,2	118	3,5	3,3
Culture et loisirs	23	6,1	5,6	54	1,6	1,5
Hébergement et restauration	s	s	s	8	0,2	0,2
Transports	s	s	s	0	0	0
Services aux entreprises	15	4,0	3,7	158	4,7	4,4
Autres secteurs	11	2,9	2,7	31	0,9	0,9
Non classé	172	45,4	42,0	847	25,3	23,7
FONDATIONS	s	s	s	62	100	1,7
TOTAL ECONOMIE SOCIALE	410		100	3 567		100
HORS ECONOMIE SOCIALE	4 169		100	43 437		100

Source : Insee, Clap 2009

Des salariés peu rémunérés dans le secteur social associatif

En 2009, le salaire horaire net moyen d'un salarié dans l'économie sociale et solidaire est légèrement inférieur à celui d'un salarié dans l'ensemble de l'économie (13,7 euros nets/heure contre 14,9 euros nets/heure). Par ailleurs, les disparités sectorielles sont importantes.

Les salariés du secteur associatif gagnent, en moyenne, 14 euros nets/heure. Néanmoins, dans le secteur social, les salaires chutent à 10,6 euros nets/heure.

L'aide par le travail (7,7 euros nets/heure), l'aide à domicile (9 euros nets/heure) et les crèches et garderies (9 euros nets/heure) sont les activités du secteur social associatif où les rémunérations sont les plus faibles.

A l'inverse, la santé et les services aux entreprises sont les plus rémunérateurs (respectivement 20,6 et 18,6 euros net/heure).

Les disparités salariales entre hommes et femmes sont importantes dans l'économie sociale et solidaire (2,3 euros de plus de l'heure en faveur des hommes).

Cet écart est moins important dans le reste de l'économie (1,1 euro en faveur des hommes).

Les hommes travaillant dans le secteur de la santé sont en moyenne deux fois plus payés que les femmes (33,9 euros nets/heure contre 16,6 euros nets/heure pour les femmes).

Dans les services aux entreprises, l'écart de salaire horaire net moyen est de 6,4 euros en faveur des hommes.

Les coopératives autres que celles du domaine agricole ou de crédit et l'accueil des personnes handicapées rémunèrent un peu mieux les femmes : elles sont payées en moyenne respectivement + 3 euros de l'heure et + 1,1 euros de l'heure.

Ali BENCHADOUCHE
Cynthia DUCHEL
Gaëlle PHILIBERT

Note : Dans les départements Français d'Amérique, les autres activités de services regroupent essentiellement les sociétés carnavalesques, les associations de jeunes ou d'étudiants, les associations de consommateurs, mais aussi des associations dont l'objet consiste à organiser des réunions et des rencontres, telles que le Rotary, les loges maçonniques, etc.



L'Insertion par l'Activité Économique en Guyane

En 2011, 22 structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) étaient présentes en Guyane. Les SIAE représentent les 4 types de structures de l'Insertion par l'Activité Economique : Ateliers et Chantiers d'Insertion, Associations Intermédiaires, Entreprises d'Insertion et Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion. Trois structures sur cinq sont des Ateliers et Chantiers d'Insertion. L'ensemble des structures rassemble en 2011, 55 emplois salariés de permanents et 186 salariés en insertion ou en contrats aidés.

Sources utilisées

Les établissements et l'emploi salarié de l'économie sociale et solidaire sont mesurés à partir de la source Clap (Connaissance locale de l'appareil productif). Le champ de CLAP est presque complet sur les salariés. Les données d'emploi résultent d'une mise en cohérence des sources DADS (Déclarations Annuelles des Données Sociales), URSSAF et Fonction Publique d'État (hors militaires du ministère de la Défense). Pour cette étude, le champ est celui des établissements employeurs et de leur emploi salarié, hors intérimaires.

La caractérisation des emplois salariés repose sur la source DADS (Déclarations annuelles de données sociales). Formalité administrative que doit accomplir toute entreprise employant des salariés, la DADS couvre l'ensemble des employeurs et leurs salariés.

Pour ces deux sources, le champ couvert est celui des postes «non annexes», considérés comme emplois principaux (plus de 30 jours et plus de 120 heures travaillées sur l'année).

Définitions

Économie sociale et solidaire: En France, l'économie sociale et solidaire est couramment définie comme le regroupement des structures économiques qui partagent des principes fondateurs définis dans une charte commune publiée en 1980 : fonctionnement démocratique, liberté d'adhésion, but non lucratif (non-appropriation individuelle des excédents financiers, à l'exception des sociétés coopératives), dimension humaine au centre de la finalité des entreprises. Ces principes garantissent une certaine stabilité aux entreprises de l'économie sociale et solidaire, qui sont en outre profondément ancrées dans une forte dynamique territoriale.

Chaque sociétaire possède une voix égale aux autres (quel que soit son apport financier) notamment lors du choix des orientations prises par sa structure. Le périmètre de l'économie sociale et solidaire est donc défini par la forme juridique des entreprises, et non par leur domaine d'intervention. La sélection statistique des établissements de l'économie sociale et solidaire est essentiellement guidée par l'identification de leur appartenance à ces catégories juridiques.

Les structures de l'économie sociale et solidaire sont classées en quatre grandes familles : les coopératives, les mutuelles, les associations et les fondations.

Coopérative : groupement de personnes poursuivant des buts économiques, sociaux ou éducatifs communs. Les coopératives sont gérées par leurs membres, sur la base de l'égalité des droits et des obligations des sociétaires.

Mutuelle : groupement de personnes basé sur les principes de solidarité et d'entraide, visant la recherche désintéressée de la prévoyance et/ou d'assurance au profit des adhérents.

Association : convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que le partage des bénéfices.

Fondation : acte par lequel une ou plusieurs personnes (physiques ou morales) décident d'affecter irrévocablement des biens, droits ou ressources à la réalisation d'une œuvre d'intérêt général et à but lucratif.

Limites

Cette étude ne tient pas compte de l'influence de l'économie sociale et solidaire sur des enjeux tels que le lien social ou l'animation des territoires. Par ailleurs, cette analyse ne prend pas en compte le bénévolat, source de main-d'œuvre non négligeable pour l'économie sociale, notamment les associations. Seuls les établissements employeurs sont pris en compte. En effet, les organisations sans salarié ne sont pas tenues de se déclarer dans un Centre de Formalités des Entreprises, elles sont ainsi mal connues. C'est pourquoi le champ se limite aux établissements ayant employé au moins un salarié au cours de l'année 2009 (hors agriculture), ceux-ci étant obligatoirement enregistrés. Ils représentent 22 % de l'ensemble des établissements de l'économie sociale et solidaire

(Source : SIRENE 2009).

Pour tout renseignement statistique



www.insee.fr/guadeloupe
www.insee.fr/guyane
www.insee.fr/martinique

Insee-contact@insee.fr
0 825 889 452 (0,15 /mn)

Directeur de la publication : Georges-Marie GRENIER

Rédactrice en chef : Élisabeth LAURET

Fabrication : Typhenn RECLARD